



La référence des Chapes Fluides
Le Système *Sols*



Produit sous Document Technique d'Application du CSTB

Livré sur chantier par camion malaxeur, Agilia Sols C est un mortier fluide à base de ciment pour la réalisation de chapes autonivelantes
Agilia Sols C est un produit de la gamme Le Système Sols de Lafarge Bétons.

Conditions Générales d'Emploi

La chape Agilia Sols C dispose d'un Document Technique d'Application délivré par le CSTB. La chape Agilia Sols C doit être utilisée en intérieur, dans des locaux hors d'eau et hors d'air. La chape Agilia Sols C peut être employée dans des locaux ne dépassant pas le classement U4P4E3C2. La chape Agilia Sols C doit recevoir un revêtement de sol (carrelages, moquettes, parquets, résines...) et ne doit en aucun cas rester nue.

Performances Techniques

Réglementaire	produit sous Document Technique d'Application du CSTB
Classement UPEC®	U4P4E3C2
Réaction au feu	incombustible AFL (décision 96/603/CE et arrêté du 21/11/02)
Composition mortier	ciment, sables, eau, fibres synthétiques, additifs, ajouts
Masse volumique (mortier durci)	2,0 t/m ³
Temps d'utilisation	jusqu'à 2 h 30 après la fabrication
Résistances Mécaniques	Classe CT C20-F4 selon la norme EN 13813
Dilatation Thermique	≥ 0,010 mm/mK
Conductivité Thermique	≥ 1,6 W/m.K
Module d'élasticité	25 000 (+/- 2 500) MPa
Température des locaux	comprise entre +5 °C et +30 °C pendant et après le coulage
Tolérances de planéité d'exécution	3 mm sous la règle de 2 m et 1 mm sous le réglét de 20 cm

Mise en œuvre

La mise en œuvre s'effectue par un applicateur agréé par Lafarge Bétons, membre du réseau Le Système Sols. Réalisée à l'aide d'une pompe à mortier fluide, elle suit les spécifications du Document Technique d'Application.



Domaines d'utilisation

La chape Agilia Sols C s'utilise, en travaux neufs ou en rénovation, sur support:

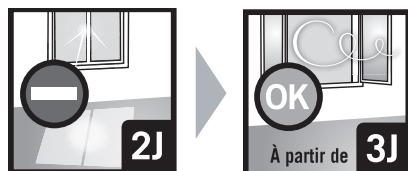
- en maçonnerie,
- planchers béton,
- dallages sur terre-plein,
- supports en bois ou en panneaux dérivés du bois,
- chapes asphalte,
- anciens revêtements non putrescibles.

La chape Agilia Sols C peut être mise en œuvre :

- en pose désolidarisée (sur film polyéthylène),
- en pose flottante (sur sous-couches thermiques et/ou acoustiques),
- sur tout type de système de chauffage par le sol (plancher chauffant à eau, réversible ou non, et plancher rayonnant électrique),
- en pose adhérente.

Conditions Générales d'Accessibilité

- La chape doit impérativement rester protégée pendant 48 h de l'eau, de l'ensoleillement direct et des courants d'air.
- Le local doit être aéré modérément à partir de 72 h après le coulage.
- Une circulation piétonne est possible dès le 3^e jour et les locaux sont mis à disposition des entreprises de second œuvre dès le 4^e jour, tout en évitant les risques d'endommager la chape.



Pose du revêtement de sol

- Le délai maximal entre le coulage de la chape et la pose du revêtement de sol est de 8 semaines sous réserve d'un degré de sécheresse admissible.
- **Avant la pose de tout revêtement de sol :**
 - Dans le cas où le LB Finition sera mis en œuvre, l'applicateur éliminera le produit de cure. Une bonne coordination avec le poseur de revêtement permettra de réaliser l'opération au moment adéquat. Le délai maximal est de 8 jours entre l'élimination de cette cure et la pose du revêtement.
 - Dans le cas où le LB Top sera mis en œuvre, le produit de cure ne nécessite pas d'être retiré par ponçage. Il assure une bonne adhérence des produits de liaisonnement. Les autres corps d'états devront protéger la chape lors de leur intervention, conformément aux règles de l'art.
- La pose de carrelage est possible après un délai de séchage minimum de 14 jours.
- Pour les autres revêtements, la vérification de l'humidité résiduelle de la chape est obligatoire. L'entreprise de pose de revêtements de sol est alors responsable de la réception du support et doit, dans tous les cas, vérifier l'humidité résiduelle de la chape afin d'être conforme à la pose du revêtement choisi. L'applicateur pourra réaliser cette mesure si l'entreprise de revêtement de sol la lui demande (modalités à définir avec l'applicateur).
- Dans le cas d'un enrobage de plancher chauffant à eau ou de plancher rayonnant électrique, la mise en chauffe par le chauffagiste / l'électricien est obligatoire avant la pose du revêtement de sol, conformément aux textes en vigueur.



La référence des Chapes Fluides
Le Système Sols

Lafarge France
2, avenue du Général de Gaulle
92148 Clamart

Tél.: (+33) (1) 58 00 60 00

www.lafarge-france.fr
www.chape-lafarge.fr

Durée de séchage indicative
avant recouvrement*

Épaisseur de la chape	Humidité résiduelle
	3 %
Avec système de chauffage par le sol	
5 cm	3 semaines*
6 cm	3 semaines*
7 cm	3 semaines*
Sans système de chauffage par le sol	
3 cm	3 semaines**
4 cm	3 semaines**
5 cm	4 semaines**
6 cm	4 semaines**

* selon les conditions climatiques, en respectant la mise en chauffe et les réglements techniques en vigueur.

** selon les conditions climatiques et en respectant les réglements techniques en vigueur.

Conditions de pose du revêtement

Humidité résiduelle	Texte réglementaire de référence
Carrelages collés	à partir de 14 jours NFP 61-204 (DTU 52.2)
Parquets collés	< 3 % NFP 63-202 (DTU 51.2)
Parquets flottants	< 3 % NFP 63-204 (DTU 51.11)
Revêtements de sols textiles	< 5 % NFP 62-202 (DTU 53.1)
Revêtements de sols PVC collés	< 4,5 % NFP 62-203 (DTU 53.2)
Revêtements de sols coulés à base de résine	< 4,5 % NFP 62-206 (DTU 54.1)
Peintures de sols	< 4 % NFP 74-203 (DTU 59.3)